

**Tableau d'avancement de l'année 2025
au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique (CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo),

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-1 à L. 522-7, et L. 522-23 à L. 522-31,

Vu décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'avis favorable du CST du 4 avril 2023, sur l'évolution des modalités d'avancement de grade et de promotion interne,

Vu la délibération n° 23.66 CC du Conseil Communautaire du 22 juin 2023 actant les lignes directrices de gestion – avancements de grade - promotions internes,

Vu la liste des agents promouvables établie à effet du **1^{er} juillet 2025**, 2 agents promouvables, dont 0 femmes : 0%, - 2 hommes : 100%

A R R E T E

Article 1^{er} : Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe établi au titre de l'année 2025, les fonctionnaires suivants :

- **Monsieur David LE VAY** après sélection par voie d'examen professionnel
- **Monsieur Victor BLANCHARD**

Soit 2 agents – Femmes : 0 % - Hommes : 100 %.

Article 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité.

15 JUIL. 2025

Pour le Président, par délégation,
Gaëlle LAUMAILLE
Directrice générale adjointe Ressources

